



# Présentation

*Année 2023/2024*

# La Clinique de droit

## *Qu'est-ce que c'est ?*

La Clinique de droit et de médiation de l'Université de Bourgogne, créée en 2019, est une structure interne à l'UFR DSEP.

Son objectif est de **permettre au plus large public possible d'accéder au droit** et spécialement à des populations éloignées du droit et de la Justice. Pour ce faire, la Clinique repose sur l'engagement **bénévole** des étudiants au service de la population. Elle s'adresse prioritairement à la communauté universitaire dans son ensemble, mais toute personne qui se présente à la Clinique est accueillie.

Ce service est offert à **tous, gratuitement**.

*En revanche, la clinique ne peut pas recevoir des personnes déjà représentées ou conseillées par un avocat pour la même situation, ni traiter des conflits concernant directement l'université.*



# La Clinique de droit

## *Comment ça marche ?*

Une permanence est **ouverte une fois par semaine** afin d'accueillir le public, avec ou sans rendez-vous, le **lundi entre midi et 14h, en salle 115, Maison de l'Étudiant**.

Elle est **accessible à tous**.

Au cours d'une permanence, nous sommes là pour :

➔ vous **écoutez**, analysez les problèmes que vous rencontrez, identifiez les documents utiles.

➔ vous **orientez** vers les institutions et professionnels compétents, en fonction du problème rencontré et du délai d'intervention, avec une prise de rendez-vous.

**i** Une fois par mois, un avocat bénévole sera présent dans les locaux de la Clinique.



# La Clinique de droit

## *Les principes*

La Clinique de droit et de médiation de l'Université de Bourgogne repose sur des principes fondateurs :

- tous les entretiens réalisés au sein de la Clinique sont **gratuits**.
- tous les entretiens sont **confidentiels** et les données des personnes bénéficiant des services proposés par la Clinique sont **protégées**.
- l'activité de la Clinique se déroule dans le **respect des compétences spécifiques des professions juridiques, judiciaires et sociales**.
- un questionnaire sur la « qualité d'accueil » anonymisé sera rempli par les personnes se présentant à la Clinique. Les réponses seront analysées dans l'objectif d'une **amélioration continue**.



La Clinique n'a pas vocation à réaliser des consultations écrites.



# La Clinique de droit

*Nous contacter*

Un lieu

Bureau 115, Maison de l'Etudiant

Une adresse mail

[clinique.droit.mediation@u-bourgogne.fr](mailto:clinique.droit.mediation@u-bourgogne.fr)

Une présence sur la page internet de l'UFR DSEP

<https://ufr-dsep.u-bourgogne.fr/clinique-droit-et-mediation.html>

Une présence sur LinkedIn

<https://fr.linkedin.com/company/clinique-de-droit-et-de-mediation-univ-de-bourgogne>



# La Clinique de droit

## *Partenaires*



L'Avocat, essentiel au quotidien.

